



ELYCOOP

Société Coopératif de Production, SA à capital variable

Dont le siège est 26 rue Emile Decorps 69100 VILLEURBANNE

Immatriculée au Registre du Commerce de Lyon sous le n° 429 851 637

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 19 septembre 2025

Le conseil d'administration de la SA ELYCOOP s'est réuni le 19 septembre 2025 à 08h30
Domaine de la Flandrine - 407 La Flandrine, 01240 Dompierre-sur-Veyle conformément à
l'article 25 des statuts. Julien LOÏS, Président du Conseil d'Administration, a convoqué les
administrateurs par voie électronique avec accusé de réception le 04 septembre 2025

Ont assisté à la séance :

Membre du CA : DUFRESNES Estelle, MANUEL Laure, LOÏS Julien, PECHKECHIAN Michel, RENIER
Raphaël, MICCHI Sabrina, BOCQUET Béatrice, FERNANDES Maryvonne, PERIN Marie, BLAKAJ
Sam

Membre du CA représenté : 0

Membre du CA absent.e et non représenté.e : 0

Elue CSE représentante au CA : MALTI Soria

1ère résolution : Processus de cooptation

Suite à l'AG électorale de juin 2025 et au départ de Jimmy Mercante le 30 juin 2025, 4 mandats du
CA sont restés vacants. Considérant la vacance actuelle de membres du CA comme préjudiciable
au bon fonctionnement d'Elycoop :

- **Eviter un important renouvellement en 2027** : attendre l'Assemblée Générale électorale de 2027 créerait un risque d'arrivée trop massive de nouveaux administrateurs en même temps, ce qui fragiliserait la transmission et la formation. La cooptation permettrait d'anticiper et de lisser ce renouvellement.
- **Assurer une continuité de la gouvernance** : Nous avons pu constater le départ de 3 administrateurs.trices lors de la saison 2024-2025. Nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux départs choisis ou subis. De ce fait, notre objectif est de garantir au moins 6 administrateurs en fonction, seuil jugé nécessaire pour assurer un fonctionnement collectif efficace.

- **Assurer un investissement soutenable pour les administrateurs.trices actuelles** : La charge de travail est considérée comme étant déjà lourde pour les membres actuels. Poursuivre pendant deux ans avec 10 membres ou moins mettrait en difficulté le fonctionnement du CA.

Lors du CA du 04/07, le CA a décidé d'exercer, au regard de ses statuts, son pouvoir de coopter Sam Blakaj, le nouveau DG, pour faire partie du CA et Marie Perin dont la candidature n'avait pas pu être présentée à l'AG électorale de juin 2025.

Afin de pourvoir aux deux 2 mandats restants, le CA décide, d'exercer à nouveau son pouvoir de cooptation.

Pour cela, il décide d'informer la communauté de sociétaires de cette procédure de cooptation par un message explicatif et invitant à participer au Canal CA dédié à la cooptation du 06/10/25.

La CA procèdera à la nomination de deux administrateurs.trices à titre provisoire jusqu'à ratification par l'AG suivante.

La résolution est adoptée par consentement.

2ème résolution : Actualisation des jetons de présence

Le CA décide d'actualiser à partir du 1^{er} janvier 2026 le montant de la base de calcul des jetons de présence qui n'avait pas évolué depuis 2021. Le montant horaire est ajusté pour suivre l'évolution du salaire moyen des entrepreneurs salariés d'Elycoop de l'année N-1. Néanmoins, dans un souci de modération, il décide de réduire l'indemnisation des temps de préparation des réunions.

Le montant journalier du jeton de présence proposé à l'AG est :

$$(28€ + 14€) \times 7 \text{ heures} = 294 \text{ €}.$$

L'estimation prévisionnelle annuelle est de 23 000 €

La résolution est adoptée par consentement.

3ème résolution : Feuille de route de la DG

Dans un contexte d'évolution nécessaire des CAE (développement de la concurrence, fragilisation de son modèle économique, difficultés structurelles), le CA décide de soutenir les orientations proposées par sa Direction Générale en vue de construire Elycoop 3.0.

Pour répondre à l'enjeu partagé de construire le « Travailler Autrement », il est décidé de poursuivre les lignes directrices déjà engagées (croissance 200 entrepreneurs et +, PEPS, outillage,...) et de développer l'attractivité de la coopérative ainsi que ses modalités de coopération.

Pour ce faire, trois principes clés ont été identifiés :

- Améliorer la qualité de l'offre de services à destination des entrepreneur.e.s, sa promotion et son efficacité.
- Restructurer l'organisation interne en décloisonnant les différentes parties prenantes et en optimisant les processus,
- Travailler sur la création d'un lieu spécifique ouvert à toute la communauté Elycoop.

Le CA suivra le travail de la DG dans le déploiement et les mises à jour de ces orientations afin de garantir l'accompagnement de la communauté d'Elycoop au changement.

La résolution est adoptée par consentement.

La présidence constate que l'ordre du jour est épuisé et il déclare que la séance est levée. Le présent procès-verbal est signé par :

Le Président
LOÏS Julien

Secrétaire de séance
Laure MANUEL

